



Distr.: GÉNÉRALE

IDB.26/7

PBC.18/8

24 juillet 2002

FRANÇAIS

Original: ANGLAIS

Organisation des Nations Unies pour le développement industriel

Conseil du développement industriel

Vingt-sixième session

Vienne, 19-21 novembre 2002

Point 3 b) de l'ordre du jour provisoire

Comité des programmes et des budgets

Dix-huitième session

Vienne, 24 et 25 septembre 2002

Point 7 de l'ordre du jour provisoire

MISE EN ŒUVRE DU CADRE DE PROGRAMMATION À MOYEN TERME, 2002-2005, Y COMPRIS LA REPRÉSENTATION HORS SIÈGE ET LA PRÉVISION TECHNOLOGIQUE

Mise en œuvre du cadre de programmation à moyen terme, 2002-2005

Rapport du Directeur général

Le présent document rend compte de la mise en œuvre des mesures énoncées dans la résolution GC.9/Res.2 de la Conférence générale relative au cadre de programmation à moyen terme pour 2002-2005.

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
Introduction.....	1	2
Chapitre		
I. RENFORCEMENT DES CAPACITÉS INDUSTRIELLES.....	2-16	2
II. DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL PROPRE ET DURABLE.....	17-28	5
III. ACTIVITÉS QUE L'ORGANISATION MÈNE EN TANT QUE FORUM MONDIAL.....	29-34	8
IV. REPRÉSENTATION HORS SIÈGE.....	35-36	9
V. GESTION DES RESSOURCES HUMAINES.....	37-39	10
VI. MESURES À PRENDRE PAR LE COMITÉ.....	40	10
Abréviations.....		11

Pour des raisons d'économie, le présent document a été tiré à un nombre limité d'exemplaires. Les représentants sont priés de bien vouloir apporter leur propre exemplaire aux réunions.

Introduction

1. Le présent document a été établi conformément à la résolution GC.9/Res.2 de la Conférence générale relative au cadre de programmation à moyen terme pour 2002-2005. Dans cette résolution, la Conférence a invité le Directeur général, dans le cadre de l'exécution du Plan de travail au cours de la période 2002-2005, à prêter une attention particulière à un certain nombre de points précis et l'a prié de lui rendre compte à sa dixième session, par l'intermédiaire du Conseil du développement industriel, des mesures prises à cet effet. Le présent rapport donne un aperçu des points évoqués dans la résolution GC.9/Res.2 à propos du renforcement des capacités industrielles, du développement industriel propre et durable, des activités que l'Organisation mène en tant que forum mondial, de sa représentation hors Siège et de la gestion des ressources humaines et résume les principales mesures prises en conséquence.

I. RENFORCEMENT DES CAPACITÉS INDUSTRIELLES

A. Conserver et renforcer les priorités sectorielles définies dans le Plan de travail

2. Pour que l'ONUDI soit mieux à même d'exécuter des activités qui répondent aux priorités sectorielles définies dans le Plan de travail avec une plus grande efficacité, le Directeur général a restructuré l'Organisation en trois divisions – deux techniques et une administrative – à compter du 1^{er} mars 2002. Toutes les fonctions techniques concernant l'élaboration des programmes de coopération technique ont été rassemblées en une seule et même division afin de renforcer la cohérence des actions menées, de mieux définir une approche stratégique et d'améliorer les capacités de l'Organisation, tant en matière d'exécution que sur le plan technique. La deuxième division technique regroupe les fonctions relatives à la coordination des programmes et à la recherche stratégique ainsi que les bureaux régionaux.

3. Parallèlement à l'élaboration et à l'exécution des programmes intégrés et des cadres généraux de services, l'Organisation a également commencé à mettre au point un nombre restreint d'initiatives thématiques afin d'apporter une assistance spécialisée à des pays en développement et à des pays à économie en transition pour les aider à répondre à des besoins particulièrement pressants en matière de développement. Ces initiatives, qui portent sur des thèmes importants inscrits à l'ordre du jour de la communauté internationale, tirent parti des avantages comparatifs que l'Organisation possède dans le domaine du développement industriel. Plusieurs d'entre elles – concernant notamment l'énergie en

milieu rural, l'établissement de liens durables entre les entreprises, la création de nouveaux produits, la sécurité alimentaire, les activités de relèvement après les crises, les biotechnologies et la prévision technologique – sont actuellement à l'étude. Une fois qu'elles auront été évaluées, les plus prometteuses devraient être mises en place d'ici la fin 2002.

B. Aider les pays à se doter de capacités institutionnelles en ce qui concerne les règlements et normes techniques requis, afin d'accéder plus facilement au marché

4. Une de ces initiatives, qui a déjà été lancée, vise à faciliter l'accès aux marchés internationaux des pays en développement et des pays à économie en transition en les aidant à se doter de capacités pour appliquer les normes de qualité et critères requis et à surmonter d'autres obstacles techniques au commerce. Le Directeur général avait annoncé son lancement à la Conférence internationale sur le financement du développement qui s'est tenue du 18 au 22 mars 2002 à Monterrey, au Mexique. Elle se concrétisera par la mise en place d'un certain nombre de programmes régionaux de facilitation du commerce. Le premier de ces programmes, destiné à l'Amérique centrale, a déjà été établi. En outre, plusieurs projets visant à mettre en place des mécanismes de normalisation, de métrologie, d'essai et de contrôle qualité ou à renforcer les mécanismes existants au niveau local dans un large éventail de pays et régions – notamment en Ouzbékistan et à Sri Lanka, ainsi que dans des pays de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA), du bassin du Mékong, de l'Association sud-asiatique de coopération régionale (SAARC), de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) et de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) – ont déjà été élaborés ou exécutés.

C. Promouvoir l'investissement et les transferts de technologie, les relations sectorielles avec le secteur privé et la coopération interrégionale

5. L'ONUDI reste très active dans ce domaine. Elle forme notamment le personnel national d'institutions de promotion des investissements et d'institutions privées compétentes pour que celui-ci puisse identifier, formuler, évaluer et promouvoir des projets d'investissements. Tout en renforçant ainsi les capacités, elle sélectionne un ensemble d'entreprises et de projets d'investissement et fait connaître les plus prometteurs par l'intermédiaire du réseau des bureaux de promotion des investissements et de la technologie, la promotion des projets étant essentiellement assurée par du personnel national formé et détaché auprès de ces bureaux. Des forums d'investissement spéciaux sont

également organisés, généralement au niveau sous-sectoriel ou bilatéral, mais parfois au niveau régional ou multisectoriel, comme le forum de l'Organisation de l'unité africaine qui s'est tenu au Caire en avril 2002.

6. Par ailleurs, des mesures novatrices sont actuellement prises dans ce domaine. L'une d'elles vise à renforcer la coopération avec les institutions de financement pour établir des liens plus directs entre les possibilités de placement créées par les programmes de l'Organisation et les mécanismes de financement par fonds propres. Une autre porte sur la création d'un réseau interrégional des institutions de promotion des investissements en Afrique et d'un groupe de réflexion avec lequel l'Organisation pourrait mettre au point de nouvelles méthodes et réaliser des analyses empiriques sans équivalent.

D. Contribuer au développement des petites et moyennes entreprises (PME) par la fourniture de services consultatifs et le renforcement des institutions d'appui en privilégiant l'entrepreneuriat rural et féminin

7. L'ONUDI continue de fournir des services de coopération technique pour promouvoir la mise en place de politiques et d'institutions d'appui spécialisées efficaces qui favorisent le développement des PME. Dans ce domaine, ses activités portent sur les politiques, stratégies et institutions d'appui au développement industriel en général, l'entrepreneuriat rural et féminin, les systèmes productifs locaux (SPL) et les réseaux de PME, les partenariats entre entreprises et les services d'information.

8. En ce qui concerne les stratégies industrielles et l'appui institutionnel, l'Organisation s'efforce de créer des conditions propices au développement industriel en favorisant la mise en place d'un système porteur de réglementation et de mesures d'incitation fondée sur des analyses de compétitivité approfondies. Elle s'intéresse tout particulièrement aux mécanismes consultatifs entre secteurs public et privé en s'attachant à renforcer les institutions du secteur privé et les organismes représentatifs. Une priorité élevée est donnée à la prise en compte des besoins en matière de développement des PME aux fins de l'élaboration et de la mise en œuvre des politiques. Ainsi, au Viet Nam, à l'issue des travaux menés par l'ONUDI, de grandes réformes d'orientation ont été mises au point en faveur des PME au début de 2002.

9. Le programme de promotion de l'entrepreneuriat rural et féminin vise essentiellement à contribuer à réduire la pauvreté en fournissant des services de coopération technique qui encouragent les habitants des

zones rurales et les femmes à créer des entreprises et les aident à surmonter les obstacles réglementaires s'opposant à leur réussite. Au cours de la période d'exécution du cadre actuel de programmation à moyen terme, l'Organisation s'attache tout particulièrement à promouvoir ce programme dans les pays les moins avancés (PMA), en Afrique subsaharienne et dans les pays qui ont des besoins particuliers, notamment ceux où il existe des poches de pauvreté, où des minorités ethniques sont marginalisées ou qui connaissent des conflits localisés. Sur les 29 pays où des projets sont en cours, 12 sont des PMA et 14 des pays d'Afrique.

10. Le programme de développement des SPL et des réseaux de PME vise à aider les PME à surmonter les difficultés qu'elles rencontrent du fait de leur taille en les encourageant à agir ensemble et, de ce fait, à réaliser des économies d'échelle dont elles ne pourraient bénéficier seules. Ce programme est très demandé; de multiples projets sont déjà engagés et de nombreux autres, inscrits dans les programmes intégrés, devraient être lancés au cours de la période d'exécution du cadre actuel de programmation à moyen terme. Cette augmentation de la coopération technique en volume s'accompagnera d'un accroissement des activités que l'Organisation mène en tant que forum mondial; celle-ci lancera notamment un projet pilote de recherche avec la collaboration et le soutien financier de la Suisse, sur les moyens de s'appuyer sur le développement des SPL pour réduire la pauvreté. L'Organisation prévoit également d'organiser un programme international de formation aux fonctions propre à développer les SPL et les réseaux de PME et de mettre au point un système d'indicateurs de résultats, des techniques de mesure et des mécanismes de collecte de données qui permettent de disposer en temps voulu d'informations précises sur l'incidence des divers projets de développement de SPL et de réseaux de PME.

11. Le programme de promotion des partenariats entre entreprises et de prestation de services d'information vise à mettre en place des partenariats concrets entre les secteurs public et privé, d'une part pour exécuter des programmes de coopération technique novateurs qui s'inscrivent dans la durée¹ et, d'autre part, pour promouvoir l'emploi de techniques modernes d'information et de communication pour développer les PME. En 2002-2005, ce programme restera axé sur la responsabilité sociale des entreprises, en particulier dans le cadre du projet en cours visant à faire adopter la

¹ Voir l'analyse et l'évaluation de la méthode appliquée par l'ONUDI en Inde dans Samii, R. *et al.*, *An Innovative Public-Private Partnership: New Approach to Development*, in *World Development*, vol. 30, n° 6, p. 991 à 1008, 2002.

notion de triple bilan (rentabilité économique, responsabilité sociale et rationalité écologique) par les exportateurs des pays en développement. Une étude complémentaire, intitulée *Corporate Social Responsibility: Implications for SMEs in Developing Countries*, devrait être publiée à la fin du premier semestre 2002. En outre, dans le cadre d'un projet pilote réalisé au Nigéria en collaboration avec l'African Capital Alliance et l'école de commerce de Lagos, une nouvelle méthode a été lancée pour assurer une continuité entre les services financiers et les services d'appui aux entreprises. Enfin, l'Organisation poursuivra ses activités visant à développer les réseaux d'information en mettant en place des guichets uniques pour répondre aux besoins des PME en matière d'information et pour faciliter le recentrage des réseaux publics d'information.

E. Promotion de la coopération Sud-Sud

12. L'Organisation favorise la coopération Sud-Sud partout où cela est possible, tant dans le cadre de la coopération technique que des fonctions qu'elle exerce en tant que forum mondial. Ainsi, dans le secteur agro-industriel, elle recense les principaux produits alimentaires qui pourraient bénéficier d'un transfert de savoir-faire par le biais de la coopération Sud-Sud. Elle appuie également la constitution de réseaux entre les pays à revenu intermédiaire et les pays les moins avancés et organise des ateliers de formation conjoints pour faciliter l'échange de connaissances, de ressources financières et d'informations concernant les possibilités offertes par le marché. Elle a aussi récemment lancé un programme de traitement du bambou qui fait une large place à la coopération Sud-Sud.

F. Promouvoir les transferts de technologies, en particulier d'agrotechnologies, de technologies de l'information et des communications et de biotechnologies

13. En ce qui concerne le transfert de technologies, cinq réalisations méritent d'être signalées:

a) Un centre de promotion des technologies de l'information a été créé à Shanghai, en Chine, pour aider les institutions et les villes de l'Asie et du Pacifique à répondre aux besoins en matière d'informatique et à renforcer leurs capacités en tirant parti de la coopération internationale, en instaurant des partenariats technologiques et en organisant des formations;

b) L'Organisation a favorisé la constitution d'un partenariat entre le Centre international de médecine et de biotechnologie de Moscou et la Zone franche

économique et la municipalité de Beijing pour créer un centre moderne de diagnostic médical à Beijing, et lancer un programme de transfert de technologies génériques de la Russie vers la Chine;

c) Des mesures ont été prises pour instaurer une coopération avec le Centre international de génie génétique et de biotechnologie de Trieste (Italie) aux fins de la commercialisation et du transfert de technologies;

d) L'ONUDI a signé un accord de partenariat avec l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) pour nouer un partenariat et mener des activités de sensibilisation et de formation aux droits de propriété intellectuelle, ainsi qu'à la commercialisation et au transfert de technologie dans le secteur des PME;

e) L'Organisation lancera une initiative intitulée "Technology Transfer: Assessing Needs – Promotion Action" (Transfert de technologie: évaluer les besoins – favoriser l'action) à l'occasion du Sommet mondial pour le développement durable qui se tiendra à Johannesburg en août et septembre 2002. Cette initiative porte à la fois sur des méthodes et outils d'évaluation des besoins technologiques qui peuvent être employés aux niveaux national et sectoriel et au niveau des entreprises et sur des techniques et des réseaux de promotion de la technologie qui ont fait leurs preuves.

14. Dans le cadre des activités connexes proposées pour la fin de la période d'exécution du cadre actuel de programmation à moyen terme, l'Organisation prévoit de renforcer les capacités de ses 10 centres de technologie internationaux. Chaque centre constituera une cellule de réflexion pour conseiller les pays en développement et leur soumettre des "plans d'orientation technologiques" afin de les aider à prendre des décisions concernant des questions techniques importantes ayant des incidences dans plusieurs secteurs dans des domaines tels que l'informatique, les nouveaux matériaux, les biotechnologies, la biotechnologie médicale, l'énergie, l'environnement et les industries manufacturières.

G. Étendre les activités de prévision technologique à toutes les régions

15. Pour développer ses activités de prévision technologique et les étendre à toutes les régions, au-delà des programmes existants en faveur de l'Amérique latine, des pays d'Europe centrale et orientale et des nouveaux États indépendants, l'Organisation a pris les mesures suivantes:

a) Le programme en cours en Amérique latine s'est poursuivi avec le lancement d'une nouvelle idée, celle de recourir à la prévision technologique au niveau des chaînes de production. Des fonds du Centre international pour la science et la technologie de pointe ont permis de mener à bien les activités lancées auparavant au Brésil et au Venezuela et de démarrer de nouvelles activités au Chili et au Paraguay. D'ici la fin de la période d'exécution du cadre actuel de programmation à moyen terme, le programme couvrira plusieurs autres pays, dont la Colombie et le Pérou, et différentes études de prévision technologique entreprises au niveau régional porteront sur un certain nombre de chaînes de production et de domaines thématiques importants;

b) En ce qui concerne le programme en cours en Europe centrale et orientale et dans les nouveaux États indépendants, l'Organisation s'apprête à convoquer une conférence internationale en septembre 2002 à Kiev sur les nouveaux progrès accomplis en matière de prévision technologique. Elle a entamé des préparatifs en collaboration avec le Gouvernement hongrois en vue d'organiser le premier sommet annuel sur la prévision technologique qui devrait se tenir à Budapest en 2003 et faire une large place aux biotechnologies en Europe centrale et orientale;

c) Afin de développer les activités de prévision technologique en Asie, un descriptif de projet a été mis au point et distribué aux pays destinataires et bailleurs potentiels pour recueillir leur approbation et leur appui. Des mesures ont également été prises pour développer les initiatives sous-régionales en matière de prévision technologique en Chine;

d) En Afrique, l'Organisation a pris contact avec le Comité scientifique du Commonwealth afin de participer à un programme régional de prévision technologique en Afrique du Sud, avec la collaboration et l'appui des autorités locales. Un document de réflexion a été remis au Ministère sud-africain de l'industrie et à la Société de développement industriel en avril 2002. D'autres consultations devraient être menées avec les partenaires dans le courant de l'été 2002 pour déterminer les modalités de lancement de ce programme;

e) L'Organisation compte mettre au point un programme de prévision technologique pour la région du Maghreb et lancer les activités de promotion connexes d'ici la fin de 2002. Des pays européens voisins tels que l'Espagne, la France et l'Italie pourraient participer au financement de ce programme qui devrait couvrir le secteur des agro-industries, de l'énergie et des technologies de l'information.

16. Par ailleurs, un certain nombre de mesures sont prises pour renforcer le rôle que l'Organisation joue dans le domaine de la prévision technologique dans le cadre des services de coopération technique qu'elle propose. Ainsi, l'Organisation élabore actuellement une publication destinée à la vente sur la prévision technologique et un manuel sur les méthodes de prévision technologique. Elle travaille à l'élaboration d'arrangements de coopération avec un certain nombre d'institutions internationales reconnues dans le domaine de la prévision technologique. Comme indiqué plus haut (par. 3), la prévision technologique pourrait également être le thème de l'une des prochaines initiatives spéciales de l'Organisation.

II. DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL PROPRE ET DURABLE

A. Poursuivre le développement des activités de production propres, notamment dans le secteur agro-industriel

17. En ce qui concerne la production propre, au cours de la période d'exécution du cadre actuel de programmation à moyen terme, l'Organisation a notamment créé de nouveaux centres nationaux pour une production plus propre (CNPP) à Sri Lanka et au Liban en 2002. Ces centres axeront de plus en plus leur action sur le secteur agro-industriel. Pas moins de 10 nouveaux centres pourraient être mis en place d'ici la fin de la période d'exécution du cadre actuel. Le premier devrait être créé en Afrique du Sud pendant l'automne 2002 et le deuxième pourrait être lancé aux Philippines d'ici la fin de l'année. En outre, plusieurs projets axés sur le transfert de technologies propres et l'écoconception ont récemment débuté et d'autres devraient suivre au cours des prochaines années.

B. Exécuter le programme d'aide visant à réduire les gaz à effet de serre et à promouvoir une utilisation plus rationnelle de l'énergie ainsi qu'un recours accru aux énergies renouvelables et de substitution

18. L'Organisation continue d'accorder un rang de priorité élevé au programme d'aide visant à réduire les gaz à effet de serre et à promouvoir une utilisation plus rationnelle de l'énergie ainsi qu'un recours accru aux énergies renouvelables et de substitution. Elle continue d'appuyer des mesures de renforcement des capacités dans le cadre des mécanismes prévus par le Protocole de Kyoto pour réduire les émissions de gaz à effet de serre, tels que le mécanisme pour un développement propre. Elle continue également de fournir des services de coopération technique pour aider des secteurs industriels et des PME qui consomment de l'énergie en grandes

quantités à l'utiliser de façon plus rationnelle et pour promouvoir les techniques exploitant des sources d'énergie renouvelables.

C. Appuyer des stratégies et techniques de développement écologiquement viables dans le secteur agro-industriel

19. Le secteur des agro-industries demeure au centre des activités de coopération technique de l'Organisation. Les programmes mis en œuvre visent à accroître la valeur ajoutée des produits agricoles, à aider les institutions à appuyer les entreprises agro-industrielles productives, à instaurer des liens entre l'industrie et l'agriculture et à aider les producteurs à satisfaire aux conditions du marché et aux normes écologiques requises. Ils permettent notamment de mettre en place des stratégies et des techniques écologiquement viables dans les industries alimentaire, du textile, du cuir, du bois et du machinisme agricole.

20. Parmi les services qu'elle fournit dans le secteur de l'industrie alimentaire, l'Organisation dispense des conseils aux gouvernements et aux institutions d'appui et exécute des projets pilotes au niveau des entreprises pour une large gamme de denrées alimentaires destinées à la consommation humaine et animale. Elle dispense également des conseils sur les techniques de transformation, l'essai et l'emballage des produits, la santé et la sécurité des consommateurs et les questions relatives à l'environnement pour que les produits et procédés agro-industriels soient conformes aux normes en vigueur sur les marchés locaux et d'exportation. Jusqu'à la fin de la période d'exécution du cadre actuel de programmation à moyen terme, l'Organisation s'efforcera de continuer de faciliter l'accès des producteurs aux marchés aussi efficacement qu'elle l'a fait ces dernières années, notamment dans le cadre des programmes qu'elle exécute pour promouvoir la qualité des produits halieutiques en Ouganda et en République-Unie de Tanzanie. Cinq nouveaux programmes seront également lancés en Afrique, dans la région des Balkans et en Amérique latine pour renforcer les organisations de la société civile.

21. Dans l'industrie textile, l'Organisation fournit des services consultatifs, contribue à la réalisation d'études sectorielles, appuie le développement de centres de recherche et d'établissements de formation et favorise le transfert de techniques de production modernes pour les textiles et les vêtements. Elle fournit également un appui aux entreprises dans le cadre de l'élimination progressive des quotas fixés par l'Arrangement multifibres et de l'introduction de l'Accord sur les textiles et les vêtements qui lui fait suite. En outre, elle aide les industries textiles des pays d'Afrique subsaharienne et des Caraïbes à tirer parti de la loi sur la

croissance et les potentialités de l'Afrique et de l'Initiative concernant le Bassin des Caraïbes. Elle renforcera ces activités au cours de la période d'exécution du cadre actuel de programmation à moyen terme et lancera d'autres programmes sur le modèle de la tissuthèque mise en place en Afrique de l'Ouest pour soutenir l'industrie textile traditionnelle et les centres de CFAO (conception et fabrication assistées par ordinateur) afin d'améliorer la productivité et la qualité.

22. Dans l'industrie textile, l'Organisation dispense des conseils à des institutions d'appui et organise des démonstrations de procédés et techniques respectueux de l'environnement pour toute la chaîne de production, depuis le tannage jusqu'à la fabrication à des prix compétitifs d'articles et de chaussures en cuir de qualité. En 2002-2005, elle ciblera davantage son appui technique sur l'accès au marché, les questions relatives à l'environnement, l'écolabellisation et la sécurité sur les lieux de travail. Par ailleurs, d'autres programmes seront lancés sur le modèle de ceux qui ont déjà été menés à bien avec succès, comme celui du Centre de formation et de production de l'industrie de la chaussure à Thika, au Kenya.

23. Dans le secteur du bois, l'Organisation continuera de fournir des services consultatifs et d'organiser des démonstrations pour accroître la valeur ajoutée des produits forestiers ligneux et non ligneux (comme le bambou) par la fabrication de meubles et d'éléments de menuiserie pour le bâtiment et par l'utilisation rationnelle du bois de construction. Ses principales activités porteront également sur le transfert de technologie et de savoir-faire, la restructuration des chaînes de fabrication, l'assistance à la conception de produits commerciaux susceptibles d'être exportés au moyen de logiciels de CFAO et la promotion de procédés et produits respectueux de l'environnement. Elle élabore actuellement une base de données sur les projets relatifs à l'industrie du bois et du bambou qu'elle diffusera sur Internet.

24. Dans le secteur de l'industrie du machinisme agricole, les services consultatifs de l'Organisation portent sur la conception et la fabrication de machines et d'outils de base pour la production agricole et la transformation des produits. Dans ce cadre, l'Organisation a mis au point une approche particulière pour analyser l'état de ce secteur et pour définir un ensemble cohérent de programmes pour son développement ainsi que celui des institutions d'appui au niveau rural. Ce système d'appui au machinisme agricole facilite également le transfert de technologies, en particulier pour les activités agricoles avant et après la récolte, et la mise en place d'une agriculture durable, notamment en ce qui concerne la prévention de la dégradation des sols. Les autres services consultatifs

prévus à court terme concernent le renforcement ou la création de centres ruraux de technologie et la maintenance industrielle.

D. Promouvoir un développement industriel durable conformément aux instruments et conventions internationaux

25. L'Organisation continue d'accorder un rang de priorité élevé à la mise en œuvre de stratégies de développement industriel durable conformes aux instruments et conventions internationaux tels que la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants (POP), le Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques relatif à la Convention sur la diversité biologique et le Protocole de Kyoto à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Dans ce domaine, ses activités au cours de la période d'exécution du cadre actuel de programmation à moyen terme peuvent être résumées comme suit:

a) En ce qui concerne la Convention de Stockholm, l'Organisation s'est vu octroyer le statut d'agent d'exécution jouant un rôle accru et a, de ce fait, directement accès aux ressources du Fonds pour l'environnement mondial (FEM), qui est provisoirement l'organe financier de la Convention. À ce jour, elle s'est essentiellement employée à mieux faire connaître la Convention parmi les États Membres et à aider ces derniers, à leur demande, à formuler des propositions pour lancer des activités de renforcement des capacités en vue d'élaborer les plans nationaux d'application de la Convention. Quelque 50 États Membres ont sollicité son aide et 25 propositions ont été approuvées par le FEM. En outre, l'Organisation a formulé un certain nombre de propositions afin de recenser les meilleures technologies pour éliminer les POP interdits et identifier les meilleurs matériaux de substitution à utiliser. Pendant la dernière partie de la période d'exécution du cadre actuel de programmation à moyen terme, elle s'efforcera d'intégrer les activités liées aux POP à l'ensemble de ses programmes;

b) En ce qui concerne le Protocole de Cartagena, l'Organisation a continué d'aider les États Membres à se doter de moyens scientifiques et à renforcer leurs capacités en matière de réglementation pour appliquer les dispositions du Protocole. Elle aide en outre le secrétariat de la Convention sur la diversité biologique à appliquer l'une des principales dispositions techniques du Protocole de Cartagena, concernant le Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques. Elle poursuivra ces activités tout au long de la période d'exécution du cadre actuel de programmation à moyen terme;

c) Comme indiqué plus haut (par. 18), l'Organisation continue de prendre des mesures en vue de renforcer les capacités pour promouvoir l'application du Protocole de Kyoto. Elle continuera également de le faire jusqu'à la fin de la période d'exécution du cadre actuel de programmation à moyen terme.

E. Permettre aux plus démunis d'avoir accès à des services énergétiques modernes à haut rendement

26. Forte des avantages comparatifs qu'elle possède dans le domaine de l'énergie en milieu rural, l'Organisation a mis au point un programme ambitieux qui comporte à la fois des activités de coopération technique et des activités qu'elle mène en tant que forum mondial. Les projets exécutés dans le cadre de ce programme ont pour objet d'améliorer l'accès des pauvres à l'énergie. Ils visent essentiellement à renforcer les capacités au niveau local pour fabriquer des pièces afin de mettre en place des filières énergétiques qui puissent être mises au service de la production de façon à créer des emplois et générer des revenus.

F. Continuer de collaborer avec le FEM

27. L'Organisation a entrepris de collaborer avec le FEM dans plusieurs domaines dans lesquels elle possède un avantage comparatif. Outre ses activités concernant les POP (voir par. 25), elle exécute des projets qui encouragent une utilisation plus rationnelle de l'énergie dans l'industrie et qui permettent aux populations rurales de pays ou régions pauvres d'avoir accès à des services énergétiques modernes. Dans l'un des secteurs clefs d'activités du FEM, à savoir les eaux internationales, les projets qu'elle exécute pour promouvoir une production propre visent à réduire, voire à éliminer la pollution industrielle des zones côtières et à favoriser ainsi l'essor d'une pêche minière durable. Elle mène également d'autres initiatives susceptibles de bénéficier du soutien du FEM et contribuant à l'application de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et du Protocole de Montréal.

G. Poursuivre les activités liées à l'élimination progressive des substances qui appauvrissent la couche d'ozone telles que définies dans le Protocole de Montréal

28. Il y aura 10 ans en 2002 que l'ONUDI est devenue l'une des organisations chargées de faire appliquer le Protocole de Montréal en vue d'éliminer dans le monde entier les substances qui appauvrissent la couche d'ozone d'ici à 2010. En 2002, avec l'adoption du

nouveau cadre de planification stratégique créé par le Fonds multilatéral aux fins d'application du Protocole de Montréal, l'Organisation n'a plus abordé l'élimination de ces substances projet par projet, mais au niveau de plans nationaux ou sectoriels. Elle est, de ce fait, amenée à avoir des activités beaucoup plus complexes, notamment à fournir des services consultatifs au niveau des programmes et à renforcer les capacités institutionnelles en plus de ses activités habituelles de coopération technique et de formation. Elle a présenté 20 plans nationaux et sectoriels d'élimination des substances qui appauvrissent la couche d'ozone qui devraient être exécutés en 2002, ainsi que 54 nouveaux projets pour un budget d'un montant total de 35,2 millions de dollars.

III. ACTIVITÉS QUE L'ORGANISATION MÈNE EN TANT QUE FORUM MONDIAL

A. Veiller à fonder les activités de coopération technique sur des bases solides en réalisant au moindre coût des analyses axées sur les produits

29. L'Organisation continue de réaliser au moindre coût des analyses axées sur les produits pour fonder ses activités de coopération technique sur des bases solides. Parmi les travaux prévus ou engagés au cours de la période d'exécution du cadre actuel de programmation à moyen terme, il convient de citer la publication de rapports de synthèse et de documents de travail dans le cadre de *UNIDO Staff Research Series*; la réalisation d'enquêtes et d'analyses et la constitution de bases de données sur des questions liées au développement industriel; l'établissement de manuels et de directives et la constitution de panoplies d'outils destinés à des activités de coopération technique spécifiques; l'organisation de réunions d'experts sur des questions concernant les activités de coopération technique.

B. Tirer parti des activités que l'Organisation mène en tant que forum mondial pour améliorer les programmes et mieux faire comprendre à tous en quoi l'industrie contribue à lutter contre la pauvreté et à créer des liens économiques

30. Outre les analyses sur lesquelles elle fonde directement ses activités de coopération technique, l'Organisation mène des activités de plus grande envergure dans le cadre du rôle qu'elle joue en tant que forum mondial afin d'améliorer l'ensemble de ses programmes et de sensibiliser l'opinion au rôle moteur que l'industrie joue dans la lutte contre la pauvreté et pour le développement économique. Les activités proposées pour la période d'exécution du cadre actuel de programmation à moyen terme sont notamment les suivantes:

a) Le *Rapport sur le développement industriel 2002/2003: La compétitivité par l'innovation et l'apprentissage* est sorti le 30 juillet 2002. C'est le premier volume d'une nouvelle série de publications destinée à mettre à la disposition des clients de l'Organisation un outil pédagogique élaboré à partir de l'évaluation empirique des performances et capacités industrielles et d'exemples concrets de création de liens entre entreprises, de mise à niveau et d'acquisition de compétences. Il présente un tableau de bord original des performances industrielles et des facteurs d'influence. Les informations et analyses qu'il comporte, ainsi qu'un certain nombre de documents de base établis en vue de sa publication, seront bientôt accessibles sur Internet;

b) En novembre 2001, un programme de recherche de trois ans a été lancé pour combattre la marginalisation et la pauvreté par le développement industriel. Ce programme, financé par le Danemark, se fonde sur les objectifs énoncés dans la Déclaration du Millénaire concernant la lutte contre la pauvreté et le respect de l'environnement dans une optique à long terme. Il porte sur cinq thèmes principaux: les biens publics, la lutte contre la pauvreté, le développement technologique, les PME et le capital social;

c) L'Organisation a continué de recueillir (en collaboration avec l'Organisation de coopération et de développement économiques), de mettre à jour et de diffuser des statistiques industrielles clés pour tous les pays. Elle a actualisé ses bases des données statistiques industrielles à usage interne et externe en 2002 et procédera à des mises à jour systématiques en 2003, 2004 et 2005. D'ici la fin de la période d'exécution du cadre actuel de programmation à moyen terme, elle publiera par ailleurs la première édition remaniée de *Statistical Country Briefs* sur Internet et lancera une nouvelle série de publications sur Internet, qui pourrait s'intituler *Statistical Regional Outlooks*;

d) L'une des principales activités que l'Organisation mène en tant que forum mondial reste de participer à des réunions techniques et d'en accueillir. Elle a notamment accueilli une série d'ateliers de formation sur la gouvernance industrielle et devrait organiser, en collaboration avec le Gouvernement chilien, une conférence mondiale sur les biotechnologies qui devrait se tenir à Concepción, au Chili, en 2003. Elle participe en outre à la plupart des conférences internationales, qu'elles soient organisées régulièrement ou à titre exceptionnel, dans ses différents domaines de compétence techniques.

31. Dans le cadre des activités qu'elle mène en tant que forum mondial, elle travaille beaucoup avec des institutions de recherche et des universités. À cet égard,

elle a renouvelé pour deux ans (2002-2003) un accord de coopération sur la recherche qu'elle avait signé en 1999 avec le Centre d'étude des économies africaines de l'Université d'Oxford. Elle travaille également avec le Centre national de la recherche scientifique (CNRS) de Paris et publiera, en collaboration avec ce dernier, les travaux de recherche réalisés dans le cadre de ce programme sur des aspects particulièrement importants du développement industriel dans les pays en développement et les pays à économie en transition.

32. L'ONUDI participe en outre au partenariat des pays nordiques lancé par l'Organisation mondiale de protection de la nature dans les quatre pays nordiques et par le Forum stratégique (cellule de réflexion Mandag Morgen) du Danemark. Elle collabore à ce partenariat, qui regroupe actuellement 17 grandes sociétés nordiques, pour élaborer, promouvoir et adopter une nouvelle approche qui intègre le développement durable au modèle de gestion de façon à ce que les entreprises assument des responsabilités globales, sur les plans social, environnemental et financier. En participant activement au partenariat des pays nordiques, l'ONUDI favorise par une action très concrète l'intégration des entreprises des pays en développement à l'économie mondiale et, partant, une répartition égale des bienfaits de la mondialisation.

C. Participer et contribuer aux grandes conférences sur le développement

33. L'Organisation continue de jouer un rôle important dans les grandes conférences sur le développement. Une délégation de haut niveau, conduite par le Directeur général, a participé à la Conférence internationale sur le financement du développement qui s'est déroulée du 18 au 22 mars 2002 à Monterrey, au Mexique. C'est à cette occasion que le Directeur général a lancé la nouvelle initiative de l'Organisation visant à faciliter l'accès aux marchés internationaux (voir par. 4 plus haut). L'ONUDI a également participé activement aux préparatifs du Sommet mondial pour le développement durable qui devrait se tenir du 26 août au 4 septembre 2002. Lors du Sommet même, elle interviendra essentiellement dans les domaines du transfert de technologie, de l'énergie rurale, de la production propre, de la gestion des ressources hydriques et de la responsabilité sociale des entreprises. De plus amples informations à ce sujet figurent dans le document IDB.25/3, intitulé "Participation de l'ONUDI aux grandes conférences internationales".

34. L'Organisation a activement pris part au débat de haut niveau du Conseil économique et social en 2002 sur la contribution des ressources humaines au développement (du 1^{er} au 3 juillet 2002), en particulier

au petit-déjeuner ministériel sur le renforcement des capacités permettant de promouvoir le commerce et l'investissement, coprésidé par le Directeur général et le Secrétaire d'État et Ministre danois des affaires étrangères. Les participants ont vivement engagé l'Organisation mondiale de la santé (OMS), l'ONUDI, la Banque mondiale, les banques régionales de développement, le Fonds commun pour les produits de base et d'autres organisations internationales à prendre des mesures concrètes pour faciliter le commerce, notamment en créant un centre d'échange d'informations pour améliorer la cohérence, la coordination et la disponibilité des informations pouvant intéresser les pays en développement. Ces mesures pourraient être prises dans le cadre du suivi de la Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) qui s'est tenue à Doha en novembre 2001. Il a été recommandé que l'OMC inscrive la question à son ordre du jour. Le Directeur général a également participé en qualité de modérateur à la table ronde sur le "renforcement des capacités institutionnelles pour le développement durable", au cours de laquelle a été examiné le rôle du Conseil économique et social dans le contexte du Sommet mondial pour le développement durable.

IV. REPRÉSENTATION HORS SIÈGE

A. Mettre en place un système approprié de suivi et d'évaluation de la structure hors Siège

35. Plusieurs mesures ont été prises ou envisagées en rapport avec la nécessité de mettre en place un système approprié de suivi et d'évaluation de la structure hors Siège:

a) Révision, en cours, des instructions administratives DGAI/9 et DGAI/13 du Directeur général régissant le cadre de gestion de la coopération technique afin de prendre en compte l'expérience acquise durant les quatre dernières années;

b) Rationalisation des modalités d'établissement de rapports par les représentants de l'ONUDI afin d'améliorer la qualité des rapports et de les centrer sur les trois domaines revêtant de l'importance pour la gestion stratégique: poursuite des objectifs en matière de développement à l'échelle du système des Nations Unies, élaboration des programmes de l'ONUDI et mobilisation de fonds;

c) Introduction de mesures de suivi fondées sur les recommandations des quatre dernières réunions mondiales des représentants de l'ONUDI, tenues de 1999 à 2002;

d) Réexamen du système d'établissement de rapports sur l'exécution du programme de travail.

B. Optimiser et renforcer la structure hors Siège et promouvoir l'intégration régionale

36. Plusieurs mesures importantes, résumées ci-dessous, ont également commencé à être prises afin d'optimiser la structure hors Siège et de promouvoir l'intégration régionale:

a) Octroi, aux représentants de l'ONUDI, d'un capital d'amorçage afin qu'ils puissent mieux répondre aux besoins des pays en développement sollicitant des services consultatifs de l'ONUDI;

b) Création d'une page Web à l'intention des représentants de l'ONUDI afin d'accroître l'efficacité et l'efficacité des services fournis par les représentants et les bureaux extérieurs;

c) Réexamen d'une analyse de la situation des bureaux extérieurs et de leur contribution à la prestation de services de coopération technique, réalisée après la vingt-troisième session du Conseil du développement industriel, afin de définir les mesures de suivi requises pour renforcer l'efficacité desdits bureaux;

d) Définition de mesures visant à renforcer la coordination des divers services extérieurs de l'ONUDI, tels que les bureaux des représentants de l'ONUDI, les bureaux de promotion des investissements et de la technologie, les centres de technologie, les centres nationaux pour une production plus propre, l'objectif étant de leur permettre de projeter une même image cohérente de l'Organisation sur le terrain;

e) Adoption d'un plan de préparation à une carrière à l'intention des représentants de l'ONUDI afin de leur permettre de s'acquitter des tâches accrues découlant de la décentralisation et de la responsabilisation des bureaux extérieurs.

V. GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

Favoriser la poursuite du développement du cadre de gestion des ressources humaines en veillant à ce qu'il soit efficace et rationnel

37. Adopté en juin 2001, le cadre de gestion des ressources humaines est mis en œuvre en trois phases. La première phase porte sur le processus de recrutement, de sélection et d'affectation, la deuxième phase a trait à l'organisation des carrières et au suivi du comportement professionnel tandis que la troisième

phase concerne la formation et le perfectionnement du personnel. En 2002, la première phase a été achevée et des éléments des deuxième et troisième phases ont été lancés, dont la mise en œuvre se poursuivra durant la période couverte par le cadre de programmation à moyen terme.

38. Au nombre des résultats remarquables obtenus en 2002, il convient de citer une réduction de moitié du temps qui s'écoule entre la publication de l'avis de vacance d'un poste et la nomination à ce poste. L'ONUDI a également introduit le principe de contrats de durée limitée dans le cadre des dispositions 300 du Règlement du personnel, et elle continue à améliorer la répartition géographique du personnel aussi bien que l'équilibre entre les sexes. Sur la totalité des fonctionnaires nommés lors des derniers recrutements, 35 % venaient de l'Asie et du Pacifique, 30 % de l'Afrique, 5 % de l'Europe orientale et des NEI et 30 % de l'Europe occidentale et autres États. Les femmes nommées à des postes d'administrateur en constituaient 40 %, contre un maximum antérieur de 25 %.

39. L'ONUDI a adopté un nouveau système de notation des fonctionnaires et entrepris une vaste opération tendant à reclasser les postes à des classes supérieures, l'attribution des postes vacants par voie de concours et le principe de l'organisation des carrières. Un programme qu'elle a également lancé vise à promouvoir les compétences en matière d'encadrement et d'organisation ainsi que l'excellence professionnelle. Publiée en 2002, la brochure *UNIDO Competencies* introduit un système complet de compétences afin de faire correspondre les profils en matière technique et d'encadrement aux services à fournir au sein de l'Organisation. La définition de ces compétences a permis de disposer d'un guide utile pour l'évaluation et la sélection des candidats et qui a déjà servi dans la sélection aux postes de directeur principal. Tout récemment a été lancé le premier programme de perfectionnement des cadres de l'ONUDI, auquel ont participé des fonctionnaires de rang supérieur. Le programme s'est appuyé sur des techniques actuelles de gestion et a fourni des éléments d'orientation utiles et pratiques pour l'excellence professionnelle. Conformément au cadre de gestion des ressources humaines, la mise en place d'autres programmes de gestion des carrières et outils de perfectionnement doit en principe se poursuivre durant la période couverte par le cadre.

VI. MESURES À PRENDRE PAR LE COMITÉ

40. Le Comité pourrait prendre note des informations communiquées dans le présent document.

ABRÉVIATIONS

C		OMC	Organisation mondiale du commerce
CEDEAO	Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest	OMPI	Organisation mondiale de la propriété intellectuelle
CFAO	conception et fabrication assistées par ordinateur	OMS	Organisation mondiale de la santé
CIGGB	Centre international pour le génie génétique et la biotechnologie	P	
CNPP	Centre national pour une production plus propre	PMA	pays les moins avancés
CNRS	Centre national de la recherche scientifique	PME	petites et moyennes entreprises
CNUCED	Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement	POP	polluants organiques persistants
FEM	Fonds pour l'environnement mondial	S	
N		SAARC	Association sud-asiatique de coopération régionale
NEI	Nouveaux États indépendants	SADC	Communauté de développement de l'Afrique australe
O		SPL	systèmes productifs locaux
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques	U	
		UEMOA	Union économique et monétaire ouest-africaine